

L'an deux mil vingt-six, le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, Maire, pour la session ordinaire du mois de février.

Étaient présents : Christian MESNIER, Thierry GUINET, Didier BAILLY, Sylvie PERRIN, Malory GALMICHE, Marie Jeanne PRILLARD, Claudine GUINET, Danièle STADELMANN, Vincent GUINET.

Était absent: Sébastien MÂLE,

Secrétaire de séance : Sylvie PERRIN

ORDRE DU JOUR

1-Approbation du procès-verbal de la séance précédente

2-Eau potable : retrait du SIPQ et choix d'un syndicat pour adhésion au 01/01/2027 (SIEHL ou Syndicat Doubs Jura)

3-Etude d'opportunité de changement de système de chauffage des appartements du 6rue Charles Prillard

4-Dératisation

5-Ruisseau du Préi

6-Carte communale

7-Questions diverses

Séance ouverte à 20h10

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du conseil municipal du 7 janvier est validé à l'unanimité des membres.

2/ Eau potable

Au cours de plusieurs réunions organisées en 2025, les responsables des deux syndicats d'eaux de proximité ont pu présenter leurs syndicats respectifs afin d'aider les élus à choisir vers lequel la commune de Chouzelot souhaitait adhérer (à ce jour les autres communes du SIPQ concernées ont choisi le SIEHL). D'un côté, le Syndicat Doubs Jura dont le siège est basé à Quingey, qui dessert des communes dans le Jura et la commune de Lombard. De l'autre, le Syndicat mIxe des Eaux de la Haute Loue dont le siège est basé à Valdahon, qui dessert les communes du secteur d'Ornans, jusqu'à la commune de Cessey.

Au vu des informations fournies par chacun des syndicats, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres de demander son retrait du SIPQ pour la compétence eau potable au 1er janvier 2027 et d'adhérer au SIEHL (Syndicat mIxe des Eaux de la Haute Loue) à cette même date.

Au 1er janvier 2027, il y aura donc des changements sur la facture d'eau des abonnés Chouzelois. Premièrement, le délégataire ne sera plus la SAUR mais GAZ ET EAU. Et deuxièmement, le prix de l'eau passera de 2.89€ TTC du m3 (part fixe, part variable et taxes Agence de l'eau tout confondu) à 3.08€ par m3 (tout confondu). Rappelons que les travaux d'eau potable, qui sont prévus suite à la réfection du réseau d'assainissement pour 2026-2027 représentent un coût de 934 000€ TTC et que l'augmentation du prix de l'eau est inévitable pour que ces travaux soient viables.

3/ Etude d'opportunité de changement de système de chauffage des appartements du 6rue Charles Prillard

Une étude a été menée par l'AJENA, association basée à Lons Le Saunier spécialisée dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables pour réfléchir à d'autres moyens de chauffage des appartements communaux. En effet, les chaudières individuelles actuelles sont vieillissantes et nécessitent de plus en plus de maintenance coûteuse. Cette étude a été menée sur 3 scénarios différents : la géothermie sur nappe centralisée, la chaudière commune à pellets et des chaudières individuelles au gaz.

Les coûts seraient les suivants : géothermie = 130 000€ HT, la chaudière pellet = 75000€ HT et les chaudières gaz individuelles 35000€ HT. Selon un chiffrage de l'entreprise Peyrafort de Valdahon la géothermie avec forage en boucle = 100 000€ HT

Les conclusions de cette étude sont les suivantes : la chaudière à pellet reste la meilleure option tant sur le plan technique qu'économique, mais a des contraintes d'entretiens (ramonage, approvisionnement etc.). L'installation de la géothermie coûte plus cher et ne permet pas de dégager de gain sur la facture de chauffage ni en termes de performance environnementale, par contre cette solution est plus simple à utiliser car très peu d'entretien. Selon les élus, la solution de chaufferie collective n'est peut-être pas la meilleure solution car elle responsabilise peu les locataires - -.

La réflexion sera poursuivie au cours des prochains conseils municipaux.

4/Dératisation

Pour faire face à la forte présence de rats signalée par plusieurs Chouzelois, la commune a sollicité la société ESTIVALET pour effectuer une dératisation. Deux passages sont prévus : le premier a été effectué le 28 janvier 2026 et le second est prévu pour le 12 mars 2026.

5/Ruisseau du Pré

La demande de travaux de nettoyage du cours d'eau a été envoyée à la DDT. Nous sommes dans l'attente de leur réponse.

6/Carte communale

L'indivision Holz ayant décliné l'offre de la commune, d'autres pistes doivent être proposées ; Une réunion avec la DDT, la Communauté de Communes (Scot) et la chambre d'agriculture est fixée au 26 février 2026 à 14h à la mairie.

7/ Questions diverses

- 42 personnes sont attendues au repas des aînés qui aura lieu à Byans-sur-Doubs
- Les arbres secs près du viaduc vont être coupés
- Une maintenance pour le site internet de la commune est proposée pour 300€, proposition refusée par le conseil
- Notre agent technique propose de repeindre l'intérieur de l'abribus : proposition acceptée par le conseil municipal
- Travaux assainissement/eau potable/ voirie : le bureau d'étude Géoprotech a prévu une réunion le 17 février 2026 à 14h avec le Département, ceci afin de régler la synchronisation des travaux
- Bail Trial : la commune accepte l'ajout de la parcelle ZD17 avec une augmentation de 50€. Ceci en précisant que toutes circulations dans la source et dans 'l'abreuvoir de la Grande Goulisse' sont interdites.

Fin de la séance à 22h20

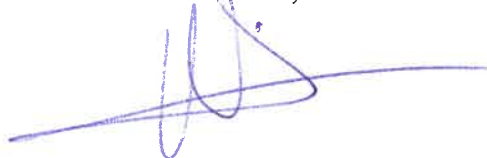
Prochain conseil le 04/03/2026

Liste des délibérations prises lors de la séance du 04/02/2026 :

2026-01	Retrait du SIPQ et adhésion au SIEHL au 01/01/2027
---------	--

Christian MESNIER, Maire

Claudine GUINET, secrétaire de séance



Mairie de
Chouzelot

